

J.-D. Lyon, M. Goldmann, architectes, Lausanne) est écarté pour les raisons majeures suivantes :

- même si le bâtiment de la piscine était déplacé, l'emprise importante des constructions sur la zone de l'hôpital rendrait difficile l'implantation de ce dernier édifice ;
 - la réalisation par étapes poserait un grand nombre de difficultés et nécessiterait d'importants aménagements provisoires.
- Les zones de chantier de la deuxième étape, puis de la troisième, se trouvent au centre du complexe et porteraient une gêne considérable aux parties des bâtiments déjà en exploitation. La proposition des auteurs de l'avant-projet de réaliser en première étape les infrastructures telles que les fondations spéciales aurait l'inconvénient de surcharger financièrement la première étape tout en figeant les possibilités d'évolution et de modification de l'ensemble.

Il ressort de l'examen détaillé des qualités respectives des avant-projets N° 2 et N° 35 les réflexions suivantes :

Avant-projet N° 2

E. R. A. L. - Marius Vionnet, architecte, Lausanne

L'implantation dans le bas du terrain préserve les qualités du site et en valorise mieux les éléments dominants. Vus des points hauts environnants, particulièrement depuis la terrasse du château, les volumes se présentent de façon harmonieuse et animée. L'emplacement choisi, sous réserve de réexaminer la situation du grand terrain de jeux, laisse une très grande liberté pour l'implantation du futur centre hospitalier. Les problèmes de nuisances formulés à l'encontre du bruit provenant de la ligne CFF semblent résolus.

Le parti fonctionnel offre une solution optimum sur le plan de l'ambiance et des circulations intérieures. Le développement linéaire de la proposition permet une très grande souplesse d'utilisation et d'affectation des locaux sans ségrégation des activités, y compris du sport. Ce parti permet une réalisation aisée des différentes étapes ainsi qu'une évolution facile du projet.

A ce stade des études, cette solution est la plus coûteuse. Dans la poursuite des études, il devrait être possible d'améliorer l'économie générale par des simplifications, notamment dans le choix de la structure.

Avant-projet N° 35

Bernard Vouga, architecte, Lausanne

L'implantation dans la partie médiane du terrain, sobre et discrète, ménage les qualités du site. La composition des bâtiments détermine un large « forum » bien intégré au vallon. Les terrains de sports implantés au sud de la parcelle préservent la ligne de vue principale depuis la zone du château. Cependant, l'aspect séduisant de l'ensemble vu à vol d'oiseau ne se retrouvera pas forcément au niveau du terrain.

Le groupe aula-réfectoire, emboîté dans le mur de soutènement de la colline du château, n'est pas dans la meilleure position.

Le parti fonctionnel permet une distribution souple et polyvalente des locaux, les liaisons entre les différentes ailes de bâtiments donnant une concentration favorable.

Avant-projet No 2

E. R. A. L., Marius Vionnet, Lausanne

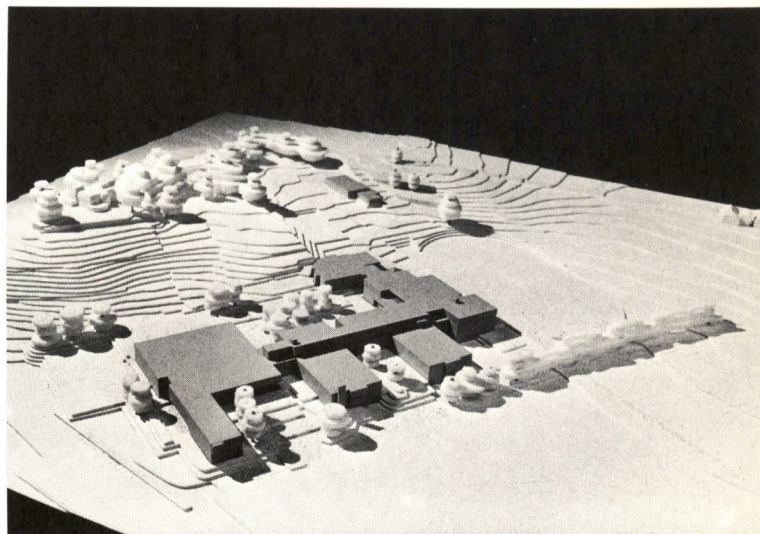
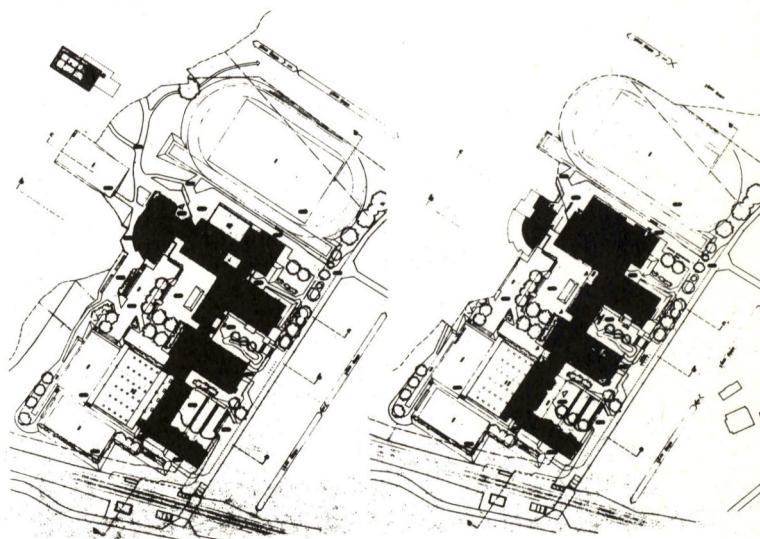
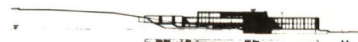


Photo Mandelmann

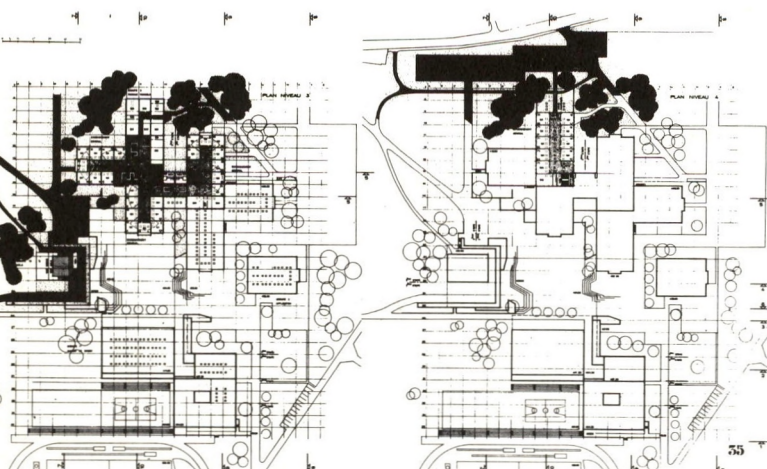
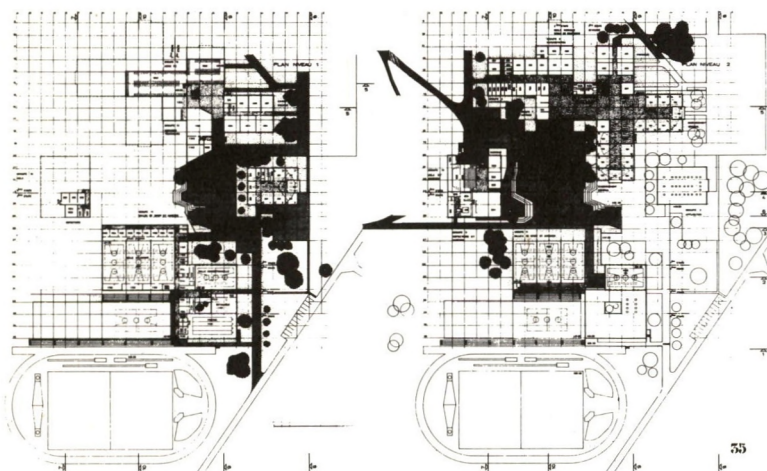
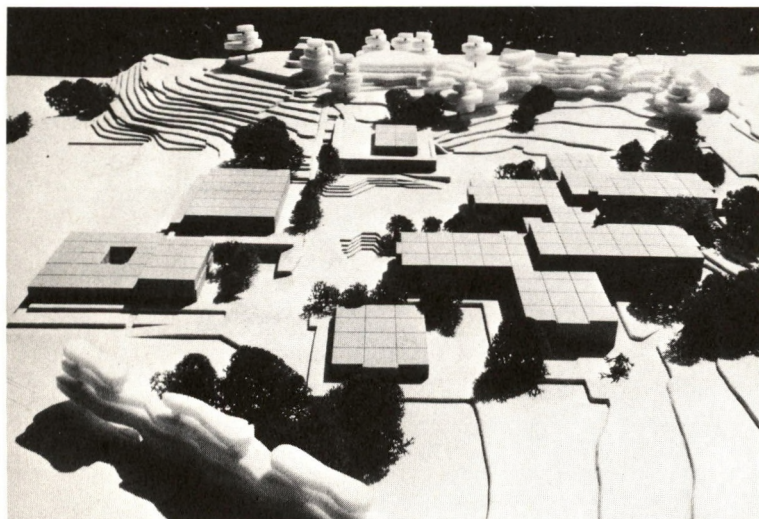


Niveaux 2 et 1



Le « forum », valable au niveau de l'implantation, n'est pas nécessaire pour des élèves de l'enseignement secondaire supérieur, il devrait être simplifié. Le parc à cycles et ses accès sont malaisés et devraient être réétudiés. Le problème des cours étroites et sur trois niveaux entre les deux ailes nord et les deux ailes sud devrait être réexaminé, afin de ne pas mettre certaines classes dans une situation d'exploitation difficile. La réalisation

Avant-projet No 35
Bernard Vouga, Lausanne



par étapes, simple pour le bâtiment principal, devrait être revue pour les autres bâtiments dans le sens d'une moins grande dispersion des zones de chantier et d'un découpage plus clair. La concentration et la densité des bâtiments sont favorables à son bilan économique. Les modifications éventuelles à apporter devraient toutefois en augmenter légèrement le coût.

Conclusions et recommandations au maître de l'ouvrage

Vu les qualités respectives des avant-projets No 2 et No 35, huit membres de la commission d'experts accordent leur préférence pour l'avant-projet No 2 et six pour l'avant-projet No 35. En conclusion, la commission d'experts, dans son ensemble, propose au maître de l'ouvrage de choisir l'avant-projet No 2 comme base de la suite des études pour la construction du Centre d'enseignement secondaire supérieur de l'Est vaudois. En effet, l'avant-projet No 2 offre une proposition exemplaire dont la réalisation, sous réserve des modifications mentionnées dans ce rapport, apportera une solution intéressante à l'aménagement du site de « Burier » d'une part, et au problème des centres d'enseignement secondaire supérieur d'autre part. En outre, la commission d'experts tient à relever que :

- le complément d'études demandé aux auteurs des trois avant-projets retenus à l'issue du concours d'idées leur a permis de présenter des solutions d'une grande qualité et réellement compétitives.

Poursuite des études

Le Conseil d'Etat, après avoir pris connaissance des rapports de la commission d'experts, des avant-projets ainsi que de la proposition soumise par le département au Conseil d'Etat, a finalement retenu l'avant-projet No 35, plus économique, comme base de la suite des études du Centre d'enseignement secondaire supérieur de l'Est vaudois, pour les raisons suivantes :

- L'implantation des bâtiments scolaires dans le vallon offre plus de vue pour la majorité des classes et tient mieux compte du bruit de la voie ferrée.
- L'emplacement du terrain de sports en bordure de la voie ferrée, loin de la zone de l'hôpital, mais à proximité de la salle polysports, est très favorable.
- L'accès aux bâtiments scolaires est facilité par la relative proximité de la route cantonale No 737.
- La disposition des divers bâtiments ménage, au centre du complexe, des dégagements importants et intéressants.
- La séparation du pavillon des classes d'application de l'Ecole normale du reste des bâtiments est appréciable.

De plus, du point de vue économique, le projet No 2 était 2 millions plus cher que le projet No 35.

C'est ce qui a permis de parvenir à un projet d'ensemble dont le coût se monte à 36 millions au lieu des 38 millions prévus.